



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)

## Rapport Azéma-Mathiot : vers la liquidation de l'éducation prioritaire ?

Avec plusieurs mois de retard, le ministère de l'Éducation nationale vient de dévoiler le rapport Azéma-Mathiot sur l'éducation prioritaire et en zone rurale.

Pour la CGT Educ'action, l'essentiel des propositions de ce rapport sont totalement inacceptables car elles sont le prolongement de la réforme de 2014 et du dispositif ECLAIR mis en place par le DGESCO Blanquer. Surtout, il s'agit ni plus ni moins de réduire l'éducation prioritaire aux seuls réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) qui, à terme, se réduiront aux quartiers estampillés politique de la ville. Cela reviendra à généraliser les cités éducatives, dispositif dénoncé par la CGT Educ'action, alors qu'elles ne sont qu'une expérimentation.

Pour le reste des établissements et écoles dépendant actuellement des simples REP et pour les lycées relevant avant la réforme de 2014 de l'éducation prioritaire, le rapport préconise la fin pure et simple de la labélisation nationale.

À la place, il recommande de laisser les académies mener une politique locale contractuelle partageant leurs moyens budgétaires spécifiques entre éducation prioritaire liée à des critères sociaux et traitement des problèmes liés à la ruralité, sur la seule base de projets d'école ou d'établissement.

La CGT Educ'action dénonce un tel projet qui entraînerait une baisse des moyens attribués au traitement de la difficulté sociale.

Pire, on passe d'une logique d'attribution collective des moyens au bénéfice de dispositifs individualisés, pour les élèves à profils particuliers comme pour les personnels. Pour ces dernier-ères, le rapport préconise la fin de l'indemnité REP au profit d'une prime d'installation et d'éventuelles bonifications (indiciaires ou pour les mutations) fléchées sur les postes et non l'établissement ou l'école. Pour les lycées, s'ils sont de nouveau concernés, les moyens horaires seraient uniquement fléchés vers des dispositifs ne bénéficiant pas à l'ensemble des élèves (cordées de la réussite en LGT ou le périscolaire en LP) et les éventuelles bonifications seraient attribuées aux seuls personnels concernés par ces actions.

La CGT Educ'action dénonce un rapport qui se situe parfaitement dans la logique de casse du statut de la Fonction publique en individualisant à outrance le régime indemnitaire, en multipliant les postes à profil et en favorisant le maintien de personnels non titulaires. La proposition d'attribution du dernier tiers de la prime REP+ promis par E Macron à la participation obligatoire au dispositif de formation à la difficulté sociale et scolaire hors temps scolaire est elle aussi symbolique. C'est bien le travailler plus pour gagner plus prôné par le président et le ministre pour réévaluer les salaires !

Pour le moment, Jean-Michel Blanquer se contente de repousser toute décision faisant de ce rapport une base de discussion. C'était déjà le cas avec le rapport Mathiot sur la réforme du baccalauréat. On connaît la suite...

La CGT Educ'action se mobilisera avec les personnels contre cette liquidation de l'éducation prioritaire et militera pour une politique volontariste donnant plus à celles et ceux qui ont le moins dans le cadre d'une carte élargie de l'éducation prioritaire, de la maternelle au baccalauréat, basée sur des critères objectifs et transparents et avec des moyens permettant la diminution des effectifs par classe partout.

Montreuil, le 07 novembre 2019